

/VS
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-59 FEVRIER 1998

portant ratification de l'accord de la
quatrième convention ACP-CE de Lomé et
de l'accord portant adhésion à la convention
de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède
signés à Maurice le 04 novembre 1995.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Loi N°98-003 du 06 janvier 1998 portant autorisation de ratification de l'accord de la quatrième convention ACP-CE de Lomé et de l'accord portant adhésion à la convention de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède signés à Maurice, le 04 novembre 1995 ;

VU la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle de 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N°96-128 du 09 avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE :

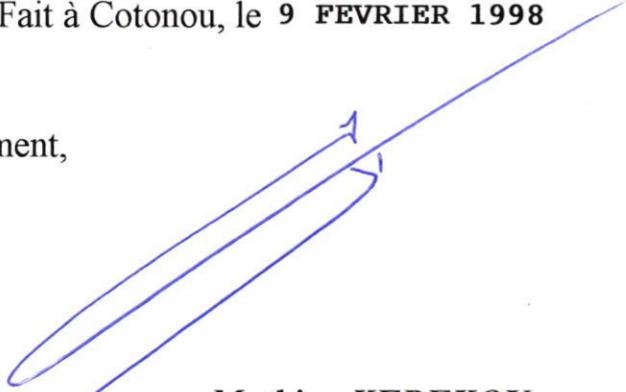
Article 1er.- Sont ratifiés les accords portant le premier sur la quatrième convention ACP-CE de Lomé et le second portant sur l'adhésion à la convention de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède signés à Maurice le 04 novembre 1995.

.../...

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel. -

Fait à Cotonou, le 9 FEVRIER 1998

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



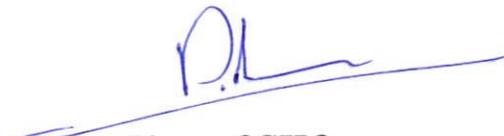
Mathieu KEREKOU

Le Premier Ministre, chargé de la Coordination de
l'Action Gouvernementale et des Relations avec les
Institutions, Porte-Parole du Gouvernement,



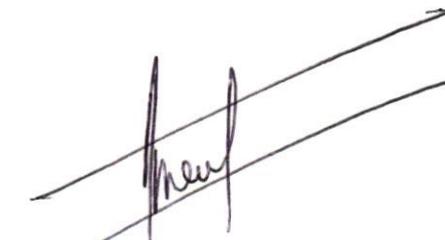
Adrien HOUNGBEDJI

Le Ministre des Affaires étrangères
et de la coopération,



Pierre OSHO

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MAEC 4 MF
4 AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-
DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 UNB-ENA-FASJEP 3 GCONB-DCCT-
INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 JO 1.-